



N° 18- 04

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mardi 27 Mars 2018**

**OBJET: Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses
d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2018**

Président
Secrétaire de séance..... ..

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 Mars, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur une deuxième convocation du Président, à 10h00, à l'hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique, faute de quorum le 16 Mars, pour délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour inchangé, suivant :

1. Débat sur les orientations budgétaires 2018,
2. Liste des marchés conclus en 2017,
3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement,
4. ACI « entretien et restauration de la continuité hydraulique des zones humides »,
 - 4.1. Renouvellement,
 - 4.2. Modification du plan de financement,
5. Questions diverses.

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 26

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, R. MARTINE, L. ADENET & MMES C. BAURAS, MF. TOUL

Communes : Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme F. EDWIGES (Ducos) Mme N. LAGIER (François), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), M. M. MARTHELY (Robert), M. A. THEODOSE (Sainte-Anne), M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie), M. G. CHAUVET (Schoelcher).

Communautés de communes – Membre titulaire: M. J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : Mme M-L. LESDEMA à M. R. MARTINE - Mme M. PLANTIN à Mme BAURAS - M. G. COUTURIER à M. L. BOUTRIN - M. D. LOUIS-REGIS à Mme N. LITTRE

Communes : Mme J. DIALLO (Saint-Esprit) à M. G. CANTINOL, M. R. LASSOURCE (Vauclin) à Mme J. DULAC, M T. MARECHAL (Case-Pilote) à M. L. ADENET, Mme S. SIMBA (Diamant) à Mme M-F. TOUL.

Etaient absents :

CTM : Mmes K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, MM. B. BIROTA, F. CATHERINE, F. LORDINOT, C-A. MENGE, D. ZOBDA

Communes : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), M. P. HONORE (FdeF), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. A-E. RANGOM (Lamentin), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba)

Communautés de communes : MM. J. PANCRATE (CAESM), N. MONSTIN (CAP NORD)

Excusés :

Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds Saint Denis), M. C. DACHIR (Marin), M. C. PALIN (Trinité).

Invité : M. Emmanuel SUTTER (DEAL)

Assistaient à la réunion :

M. J. VILLERONCE, DGS du PNM et ses collaborateurs



Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du parc naturel régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que l'exécutif peut pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement,

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité Syndical

Article 1

Autorise le Président, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des actions, dont le démarrage a été validé dans les budgets précédents, dans la limite de 2 618 971,63 € pour le Budget Principal et 139 852,75 € pour le Budget Annexe, avec les répartitions suivantes :

Budget Principal :

Comptes	Crédits ouverts 2017	Crédits à ouvrir 2018
D165		
D20	1 453 265,72 €	363 316,43 €
D21	8 772 620,79 €	2 193 155,20 €
D23		
D27	250 000,00 €	62 500,00 €
Total	10 475 886,51 €	2 618 971,63 €

Liste des actions concernées

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20180327-18-04-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2018



PREFECTURE DE MARTINIQUE

N° programme	Actions
A103MA1601	Mise en place du balisage de la RN Régionale - Réserve marine Albert Falco du Prêcheur
A103SA1604	RNISA Travaux exceptionnels : Remise en état et maintenance du balisage sur 4 ans
A104AI1402	Réalisation de l'aménagement du 1er abri de la Montagne Pelée - Rénovation de l'Aileron
A104DU1404	Château Dubuc : rénovation de la muséographie
A104DU1505	Château Dubuc : restauration magasin du débarcadère
A104DU1607	Etudes archéologiques du château DUBUC
A104E01102	Domaine d'Emeraude : Aménagement du pavillon pédagogique
A104E01205	Aménagement du Domaine d'Emeraude (2ème tranche - Esplanade)
A104E01403	Domaine d'Emeraude : Aménagement du pavillon pédagogique
A104EQ1701	Aménagement du centre équestre
A104ES1604	Equipement des sites du PNRM
A104ES1705	Equipement des sites du PNRM
A104JB1603	Réalisation du jardin botanique de Saint-Pierre
A104RC1302	Aménagement du parking et de la desserte de la RNC
A104SA1101	Actualisation étude aménagement du Cap Chevalier (AMO)
A104VA1201	Réfection – Aménagement du local d'accueil de Vatable
A104VA1605	Réfection – Aménagement Vatable (Relais et Abords)
A104VA1712	Signalétique sentier littoral
A108AP1202	Fleurissement des communes, aménagement des entrées de bourg (AMO/Aménagements paysagers Grand Saint-Pierre et Trois-Ilets, Ronds-Points)
A108AP1403	Aménagements paysagers pour les communes
A209CO1320	Info énergie : Acquisition véhicule pour espace info-énergie itinérant
A209CO1613	PCET : Implantation d'équipement d'énergies renouvelables sur les sites du PNRM - Fond Bourlet, RNC, Dubuc, Vatable
A211CE1701	Valorisation du canal des esclaves - Etudes
A211SG1502	Aménagement de la boucle Sainte-Cécile
A211SM1501	Réalisation d'un sentier d'interprétation sous-marin aux Anses d'Arlet
A214CE1403	Projet de conservatoire des espèces fruitières rares et en voie de disparition
A419EI1602	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication
A419EI1703	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication
A419SI1201	Aménagement du siège du PNRM
A424PM1705	OSAIN : Pour la connaissance et l'optimisation des usages traditionnels de plantes médicinales de la Caraïbe

Comptes	Crédits ouverts 2017	Crédits à o
D165		
D20	18 000,00 €	4 500,00 €
D21	541 411,00 €	135 352,75 €
D23		
D27		
Total	559 411,00 €	139 852,75 €

Liste des actions concernées

- Atelier Chantier d'Insertion « Entretien et restauration de zones humides »

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services et le Trésorier Municipal de Fort de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 27 mars 2018

Le Président,
Louis BOUTRIN

